



HAL
open science

Appellations d'origine conseillées. Histoire des conseillers agricoles et des produits typiquement savoyards (1950-1985)

Sylvain Brunier, Hakim Bourfouka

► To cite this version:

Sylvain Brunier, Hakim Bourfouka. Appellations d'origine conseillées. Histoire des conseillers agricoles et des produits typiquement savoyards (1950-1985). Giovanni Ceccarelli; Alberto Grandi; Stefano Magagnoli. Typicality in History. Tradition, Innovation, and Terroir, Peter Lang, 2013, 9782875740076. hal-01439559

HAL Id: hal-01439559

<https://hal.science/hal-01439559>

Submitted on 19 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sylvain Brunier, Hakim Bourfouka, "Appellations d'origine conseillées. Histoire des conseillers agricoles et des produits typiquement savoyards (1950-1985)", in Giovanni Ceccrelli, Alberto Grandi & Stefano Magagnoli (eds./dir.), *Typicality in History. Tradition, Innovation, and Terroir - La typicité dans l'histoire. Tradition, innovation et terroir*, Brussels, Peter Lang, 2012, pp. 211-235 ISBN: 978-2-87574-007-6

Appellations d'origine conseillées

Histoire des conseillers agricoles et des produits typiquement savoyards (1950-1985)

Que la typicité des produits agricoles soit l'aboutissement d'une « construction sociale » est à présent communément admis à l'intérieur de la communauté des chercheurs. L'approche constructiviste introduit une rupture avec le mélange de naturalisme et d'idéalisme propre à l'idée de patrimoine pour au contraire mettre en lumière les différents processus de patrimonialisation qui se développent notamment dans le monde rural. Chaque étude peut se focaliser sur un terroir ou un produit spécifique, l'ensemble s'inscrivant dans un large courant théorique qui trouve ses sources chez les historiens de la nation, en suivant notamment leurs réflexions autour de « l'invention de la tradition »¹. Concurrents au moment de l'essor des études régionales à partir des années 1970², géographes, ethnologues et économistes ont progressivement trouvé dans le patrimoine un terrain de collaboration et, aujourd'hui, certains d'entre eux participent conjointement à la définition d'Appellations d'Origine Contrôlées³.

Prenant la typicité des produits agricoles comme objet, que peut apporter l'historien qui n'ait pas déjà été soulevé par telle ou telle étude spécialisée ? Doit-il composer une sorte de tableau général, une fresque retraçant l'émergence hors de l'ombre de tel ou tel produit de terroir, donnant des gages de sa compétence en matière de chronologie et de profondeur historique ? Doit-il discuter les éventuelles contradictions au sein des récits de la patrimonialisation d'un produit, faisant ainsi étalage de son érudition ? Rongé par le doute, il peut aussi se tourner vers le sociologue, critique de préférence, qui lui, ne manque généralement pas d'idées en matière de positionnement. Il apprend ainsi que les études citées plus haut sont susceptibles de manquer de réflexivité, leurs auteurs observant un prudent silence sur leur propre rôle en matière de patrimonialisation et pouvant laisser croire « à une capacité d'auto-patrimonialisation des lieux »⁴. Il souscrit alors sans réserve au projet de mener « une sociologie détaillée des producteurs de ces traditions », même s'il se trouve limité par la dimension fragmentaire de sa documentation, son viatique professionnel.

Pour mener à bien cette socio-histoire des producteurs de typicité agricole, il est nécessaire d'imposer une série de cadrages à ce vaste sujet. Au niveau chronologique, l'étude se focalise sur les décennies qui suivent la Seconde Guerre mondiale avec une question sous-jacente : les produits typiques ont-ils dû attendre la fin des Trente Glorieuses pour émerger ou la modernisation agricole leur a-t-elle ménagé une place particulière ? Sur le plan spatial, les observations peuvent échapper à l'alternative entre micro-initiatives locales et grandes orientations nationales par un regard attentif à une politique départementale spécifique, celle de la Savoie⁵. Sur le plan social et culturel, il est intéressant de se concentrer sur le rôle d'un groupe intermédiaire spécifique, ayant joué un rôle méconnu dans la construction de la typicité de différents produits : les conseillers agricoles⁶. Inventé au début des années 1950, le métier de conseiller est intimement lié au projet de modernisation agricole négocié entre le

¹ Hobsbawm, E.J., Ranger, T. O., *The invention of tradition*, Cambridge, Cambridge university press, 1983, 320 p.

² Bourdieu, P., « L'identité et la représentation » in *Actes de la recherche en sciences sociales*, 35, novembre 1980, p. 63-72.

³ Bérard, L., Marchenay, P., Delfosse, C., « Les « produits de terroir » : de la recherche à l'expertise », in *Ethnologie française*, 34, 4, 2004, p. 591-600.

⁴ Laferté, G., Renahy, N., « « Campagnes de tous nos désirs » ... d'ethnologues », in *L'Homme*, 166, 2, 2003, p. 225-234.

⁵ Sur les emboîtements d'échelles administratives, voir : Chanet J.-F., « Terroirs et pays : mort et transfiguration ? », in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 69, 1, 2001, p. 61-81.

⁶ L'histoire de ce groupe professionnel est l'objet de ma thèse, préparée au Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes, à l'Université de Grenoble, sous la direction de Mme Granet-Abisset.

ministère de l'Agriculture et les organisations professionnelles agricoles⁷. Après des tensions initiales entre les deux parties pour le contrôle des opérations de vulgarisation, les conseillers acquièrent un premier statut en 1959 et passent rapidement sous la seule responsabilité de la Profession⁸. Leur domaine d'action va en s'élargissant puisqu'ils sont chargés des opérations de développement à partir de 1966⁹. Proches du monde paysan de part leur trajectoire personnelle et leurs pratiques professionnelles, les conseillers sont confrontés à des tensions grandissantes au cours des années 1970, du fait du départ de nombreux agriculteurs et de la menace de désertification, planant tout particulièrement au-dessus des régions montagneuses telles que la Savoie¹⁰. Dans ce contexte, il apparaît néanmoins que les conseillers ont eu une fonction primordiale pour la valorisation de certains produits typiquement savoyards, jusqu'à jouer un rôle décisif dans la réorientation de la politique agricole départementale au début des années 1980.

En résumé, il s'agit de décrire comment les conseillers agricoles ont utilisé la typicité comme un instrument d'intervention sur leurs territoires, dans l'objectif de maintenir les activités agricoles sans pour autant renoncer à la transformation du monde rural. Face aux critiques dont ils étaient l'objet, les conseillers se sont saisis de la question de la typicité comme d'une occasion de redéfinir eux-mêmes le sens de leur profession¹¹. Pour suivre l'intégration de la typicité dans la définition de la qualité des produits, il est possible de dissocier quatre types d'activités, constituant quatre processus successifs et superposés : la sélection, pour assurer une certaine standardisation des méthodes et des résultats ; la protection, juridique notamment, pour atténuer les effets de la concurrence économique ; la promotion, pour créer de nouveaux débouchés commerciaux ; et enfin la généralisation, pour faire de la qualité un modèle de développement agricole.

1. Sélectionner : les limites de la standardisation

Au début des années 1950, la priorité de la politique agricole nationale est clairement d'augmenter la production, afin de répondre à la pénurie alimentaire de l'Après-guerre, mais aussi pour que l'agriculture française se positionne comme un secteur exportateur susceptible de compenser, au niveau de la balance commerciale du pays, les importations nécessaires au développement industriel. La vulgarisation du progrès technique agricole a donc pour objectif de diffuser les pratiques culturelles les plus modernes afin d'accroître les rendements agricoles dans l'ensemble des régions françaises. Et les conseillers agricoles sont chargés de convaincre les agriculteurs réticents du bien fondé des transformations à venir. S'appuyant sur des techniques agronomiques élaborées au sein de centres de recherche et souvent déjà expérimentées par la fraction la plus en pointe du monde agricole, les conseillers agricoles réalisent des démonstrations locales (en plein champ, en étable, etc.) et cherchent à nouer une relation individuelle avec les exploitants.

⁷ De Caffarelli, J.-F., « Le conseil agricole et la modernisation de l'agriculture française » in *Chambres d'Agriculture*, 637/ 638, octobre 1978, p. 7-13.

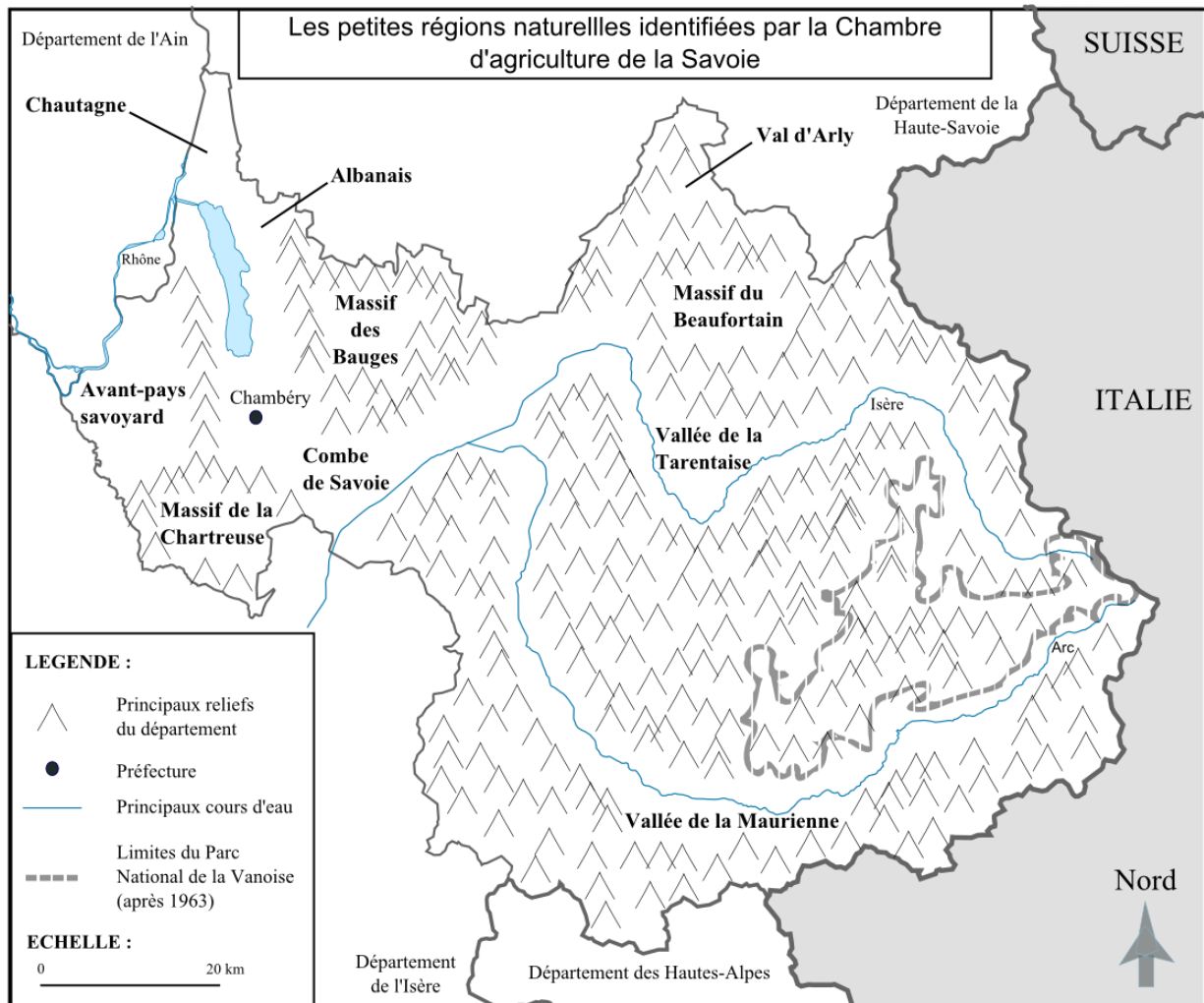
⁸ Sur l'histoire de ce transfert de responsabilité, voir Muller, P., *Le technocrate et le paysan*, Paris, Les éditions ouvrières, 1984, 174 p.

⁹ Cerf, M., Lenoir, D., *Le développement agricole en France*, Paris, PUF, 1987, 126 p.

¹⁰ Sur cette tension constitutive de la position du conseiller, voir Rémy, J., « Le "malaise des conseillers" ou l'histoire d'une institution pédagogique » in *Education permanente*, n° 37, janvier-février 1977, p. 64-84.

¹¹ On pourrait transposer ici les analyses de Romain Huret, portant sur un tout autre domaine, visant à replacer les experts « dans l'épaisseur politique, sociale et institutionnelle où leur autorité se déploie » « loin d'une sociologie de l'expertise qui présuppose le pouvoir absolu des experts pour mieux en dénoncer l'inefficacité productive ». Voir Huret, R., « Les experts sociaux face à la société civile aux Etats-Unis : la Campagne des pauvres et le ministère de la Santé, de l'Education et du Welfare (avril-juin 1968) » in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 51, 2, 2004, p. 140.

En Savoie, les quatre premiers conseillers entrent en fonction entre 1952 et 1957. Ils sont affectés au suivi de différents groupements techniques d'agriculteurs et se concentrent de fait sur les productions localement dominantes : le lait dans le massif des Bauges et l'Avant-pays savoyard, les cultures maraîchères dans le bassin chambérien, les fruits dans la Combe de Savoie. Les régions montagneuses de l'Est du département sont prises en compte les années suivantes, non sans difficultés logistiques¹².



Répondant aux demandes spontanées des groupements d'agriculteurs qui parviennent à se constituer, les conseillers suivent de fait les secteurs les plus dynamiques et les plus susceptibles de répondre aux exigences de la modernisation. Le secteur des Bauges fait figure d'exception puisque la présence permanente d'un conseiller s'explique par l'application du programme spécifique des zones-témoin destiné à soutenir des petites régions en difficulté, en encourageant la diffusion du progrès technique et l'investissement, afin de donner un exemple concret aux régions voisines¹³. Mais si les vulgarisateurs savoyards visent finalement deux

¹² La carte suit la partition des régions agricoles INSEE, reprise par les services de la Chambre d'agriculture de la Savoie. Voir Archives de la Chambre d'agriculture de la Savoie (ACA 73), Procès-verbal de la session ordinaire du 5 juin 1965. Fond de carte vectorisé par Eric Gaba (Wikimedia Commons User : Sting) ; fichier téléchargeable sur : http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Savoie_department_location_map.svg

¹³ La thèse de Mélanie Atrux-Tallau revient en détail sur l'histoire de la création des zones-témoin. Atrux-Tallau, M., « Chapitre 5 : 1952-1955, un nouveau départ pour l'APPCA », in *Histoire sociale d'un corps intermédiaire. L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (1924-1974)*, Thèse d'histoire, Université Lyon II, 2010, p. 410-490.

publics différents, agriculteurs en pointe et agriculteurs en difficulté, leur objectif central reste celui qui a été défini au niveau national : accroître les quantités produites.

Les méthodes sont diverses et correspondent aux contraintes spécifiques à chaque culture ou élevage : introduction de variétés de plantes ou de races d'animaux plus productives, utilisation massive des intrants chimiques (engrais et traitements), suivi des performances dans le temps. Suivant cette perspective, la mécanisation n'est pas perçue comme la possibilité d'un allègement des charges de travail, mais davantage comme la condition d'une intensification des pratiques culturales. La standardisation des productions semble alors prendre le pas sur toute recherche de typicité locale. Pourtant, la recherche de qualité, indispensable à la commercialisation, introduit une limite à cette logique productiviste¹⁴.

L'exemple des travaux sur la pomme reinette blanche du Canada est assez éclairant en ce sens. Le conseiller chargé du suivi des groupements techniques arboricoles de la Combe de Savoie rapporte les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre d'un essai de fertilisation azotée sur les pommiers de certains adhérents des groupements techniques locaux.

La mission donnée au Service technique c'était d'augmenter la production, puis rapidement, trois ou quatre ans après, on s'est aperçu qu'il fallait faire gaffe à la qualité. Sur des arbres fruitiers, on pouvait facilement doubler la production, tripler la production, seulement on faisait de la pomme verte [...], donc on s'est vite rendu compte qu'il fallait dirigé ça d'une façon beaucoup plus précise, pour servir la dose nécessaire à l'arbre à l'époque de la fleur mais pas dépasser la dose. La pomme il fallait qu'elle soit jolie, il fallait qu'elle soit rosée au soleil, il fallait qu'elle soit jaune ailleurs. Une pomme verte ne se vendait pas. Je prends l'exemple de la pomme parce que j'ai conduit l'expérimentation dans ce domaine là, mais ailleurs c'était pareil. Donc y a fallu rectifier et les Chambres d'agriculture ont mis la qualité avant la production. Et elles avaient raison. Donc y a fallu recadrer tout ça.¹⁵

Ce récit rappelle l'évolution générale des actions du Service technique de la Chambre d'agriculture, de la quantité vers la qualité, sous la pression des enjeux commerciaux, ici l'aspect extérieur des pommes. La qualité recherchée correspond à la conservation de la couleur habituelle de cette variété de pomme, celle que les consommateurs et les intermédiaires commerciaux identifient comme typique de la reinette blanche du Canada. Le critère quantitatif est insuffisant : le conseiller et les arboriculteurs sont obligés de tenir compte de cet impératif de qualité pour adapter le procédé de fertilisation azotée. Cet exemple s'inscrit dans l'évolution globale de l'agriculture sur le plan national : le mot d'ordre de la production à tout va n'a pas tenu longtemps et le problème des débouchés commerciaux, bien connu avant la guerre, ressurgit dès la fin des années de rationnement.

Le cas de la pomme pourrait être décliné à celui du lait : là aussi, l'augmentation de la production s'accompagne de la recherche d'une qualité plus constante, en améliorant la nourriture du bétail et la propreté du lait, afin de faciliter le traitement industriel, ou au moins collectif, du lait collecté. Les conseillers agricoles encouragent la sélection des bovins (inscription au Herd-book, insémination artificielle, choix de privilégier les races Tarine et Abondance) et assurent le suivi de certaines innovations techniques comme la machine à traire¹⁶. Au milieu des années 1970, un contrat d'assistance technique entre la Chambre d'agriculture, la Coopérative laitière de Beaufort et l'INRA, qui détache un ingénieur sur le

¹⁴ Pour une définition socio-anthropologique du productivisme, voir Prével, M., « Le productivisme agricole », in *Etudes rurales*, 181, 1, 2008, p. 115-132.

¹⁵ Entretien n°20 réalisé par l'auteur le 28 mars 2011, [59'02 ; 1h0'15].

¹⁶ ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau du 29 novembre 1974.

terrain, permet même la mise au point d'un matériel de traite spécifique pour la montagne¹⁷. En 1979, deux agents techniques sont affectés au Service technique à la qualité du lait, service d'assistance technique créé entre les coopératives laitières de Savoie, les industriels laitiers, et l'Union des Producteurs de Beaufort pour décider des modalités d'application du paiement à la qualité du lait¹⁸. Unité génétique, traitement mécanique, suivi biologique : ces quelques réalisations techniques sont orientées dans la perspective de minimiser les irrégularités de la production laitière.

Le travail du conseiller participe d'un large processus de sélection qui concerne aussi bien les productions que les producteurs eux-mêmes. La qualité ne s'inscrit pas en opposition à la quantité mais la combinaison des deux redéfinit le sens donné à la modernisation agricole : la recherche de la compétence plutôt que du nombre, celle de la productivité plutôt que du rendement, de la rentabilité plutôt que des *maxima*, et donc celle de l'augmentation du revenu agricole brut plutôt que du produit agricole brut. Le principe de sélection s'impose en matière de races de bétail ou de variétés céréalières et herbagères, comme en matière de tailles des exploitations ou d'âge des exploitants. Il va dans le sens d'un plus grand respect des standards commerciaux et des nouvelles normes de l'industrie agro-alimentaire. Suivant cette logique, la typicité n'est recherchée qu'en tant qu'elle permet la production d'un produit identifié par les consommateurs, ayant la confiance des réseaux de distributeurs. Peu importe le territoire sur lequel il est produit : les produits de qualité ne sont encore pas obligatoirement des produits régionaux, et réciproquement.

2. Protéger : la reconnaissance des différences locales

Présentée parfois comme un vaste plan de rattrapage économique et social, la modernisation agricole contribue à radicaliser les différences entre régions et entre agriculteurs. L'unification des marchés économiques, sur le plan national et européen, généralise la concurrence au sein du monde agricole. La question de la viabilité des exploitations devient centrale, ce que font reconnaître les Jeunes Agriculteurs lors des négociations des lois d'orientation de l'agriculture de 1960 et 1962¹⁹. La Savoie, peu productive dans l'ensemble, se trouve alors en position défavorable face aux régions performantes telle que le Bassin parisien pour les céréales, et bientôt, l'Ouest pour le lait.

Dans ce contexte, si les difficultés de commercialisation encouragent une certaine standardisation, elles entraînent aussi pour les producteurs savoyards la nécessité de se différencier de ceux dont la concurrence menace leur activité. Ces deux mouvements sont concomitants dès la fin des années 1950. Déjà évoqué, le cas de la reinette blanche du Canada est à nouveau très instructif. Dès 1957, le conseiller arboricole a pour mission d'assister la Fédération départementale des Producteurs de Fruits et Légumes pour mettre au point un label « Canada de Savoie »²⁰. Cette initiative n'aboutit pas mais le conseiller assure à partir de l'année suivante le secrétariat du Syndicat de défense de la Pomme « Canada de Savoie »²¹. Deux années plus tard, en 1960, les producteurs de fruits sont encouragés à se réorganiser sur le plan départemental et les producteurs de pommes Canada à adhérer au Comité Interdépartemental des régions productrices de Canada²². Le conseiller joue un rôle central en

¹⁷ ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau du 26 novembre 1975. Pour suivre les actions de l'INRA en faveur du fromage de Beaufort, voir Mustar, P., « La relance du fromage de Beaufort » in *Les chercheurs et l'innovation. Regards sur les pratiques de l'INRA*, Paris, INRA, 1998, p. 84-115.

¹⁸ ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau du 19 novembre 1981.

¹⁹ Bruneteau, B., *Les paysans dans l'Etat: le gaullisme et le syndicalisme agricole sous la Ve République*, Paris, L'Harmattan, 1994, 282 p.

²⁰ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 20 mai 1957.

²¹ ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau du 14 octobre 1958.

²² ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 18 novembre 1960.

organisant les modalités pratiques de ces regroupements. Dans cette perspective, l'organisation des producteurs apparaît comme le pendant de la sélection économique, l'outil institutionnel à même de réguler les effets dévastateurs du libre-échange. On peut de fait repérer un mouvement similaire à celui des arboriculteurs chez les producteurs viticoles, qui s'organisent autour du Syndicat régional des vins de Savoie, et chez certains producteurs laitiers, suivant l'exemple des producteurs de la région de Beaufort²³.

Emblématique du département de la Savoie du fait de la réussite qu'il constitue, le fromage de Beaufort a fait l'objet de nombreuses études²⁴. Là encore, la réorganisation des producteurs est privilégiée. Elle aboutit en 1965 à la création de l'Union des Producteurs de Beaufort (UPB). Menacés par la crise des prix du lait, ces agriculteurs de montagne voient la viabilité de leur activité professionnelle remise en cause par le double mouvement de standardisation et de mise en concurrence généralisée. La création de l'UPB vise à « centraliser la totalité de la production du beaufort dans les mains d'un seul organisme », en s'assurant ainsi une relative maîtrise des circuits de commercialisation²⁵. Mené sous l'impulsion de responsables professionnels particulièrement dynamiques, ce travail est aussi le fruit des efforts d'un conseiller de la Chambre d'agriculture recruté en 1958. Affecté au secteur de la Tarentaise, ce dernier prend une part active à la mise en place de l'UPB : réorganisation commerciale, étude de marché, création d'une marque et d'une appellation d'origine. Il devient rapidement directeur de la coopérative laitière de Moûtiers mais quitte cet organisme en 1972 à la suite d'importantes tensions avec les responsables agricoles. Le manque de reconnaissance n'est pas étranger à cette rupture²⁶.

En effet, le discours des producteurs consiste à réduire les conseillers à la seule fonction de technicien, en les faisant apparaître comme les agents de la standardisation des produits agricoles. Garants de la typicité, les agriculteurs se doivent en conséquence de les contrôler étroitement afin de préserver le caractère original de leur production. Dans son étude, Muriel Faure montre que les producteurs s'organisent progressivement pour constituer leur propre service technique, interne à l'UPB : « la démarche consiste à écouter les praticiens, à respecter leurs savoirs et savoir-faire et à apporter des conseils tout en tenant compte de leurs méthodes de travail »²⁷. Les représentants des producteurs veulent ainsi éviter les injonctions venues de l'extérieur et revendiquent leur propre autonomie.

Dans ce type de récit, l'investissement des conseillers agricoles, notamment en faveur de la restructuration des coopératives, est passé sous silence. Un second exemple rappelle pourtant l'importance de ces hommes dans la définition et la valorisation des produits typiquement savoyards. Intégrés à l'aire de production du beaufort reconnue par l'Institut National des Appellation d'Origine, les agriculteurs de Moyenne Maurienne ne participent pourtant quasiment pas à la production de ce fromage, faute d'organisation locale appropriée. L'agriculture de cette zone se trouve plongée dans une crise grave puisque le lait ne trouve plus d'acquéreur du fait des coûts importants de ramassage (difficultés d'accès, production faible et irrégulière). En 1965, après plusieurs échecs, un conseiller agricole est nommé sur ce secteur pour tenter de trouver une solution économique durable pour maintenir les activités agricoles²⁸. Il parvient à mobiliser les responsables agricoles locaux pour fonder une

²³ L'histoire des vins de Savoie est quelque peu différente de celles des autres produits car la Chambre d'agriculture a joué un rôle moins prépondérant, mais la construction de la typicité suit des processus semblables à ceux mis en lumière dans cette étude.

²⁴ Voir par exemple : Faure, M., « Un produit agricole « affiné » en objet culturel » in *Terrain*, 33, 1999, pp. 81-92 ; Dubeuf, B., « La construction d'un produit de terroir haut de gamme : le beaufort », in *Economie rurale*, 232, 1996, p. 54-61.

²⁵ ACA 73, Procès-verbal de la réunion du bureau du 28 octobre 1972.

²⁶ Entretien (n° 19) avec le conseiller agricole impliqué réalisé par l'auteur le 25 mars 2011.

²⁷ Faure, M., « Un produit agricole... », p. 85

²⁸ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 19 novembre 1965.

coopérative qui regroupe le lait des différents éleveurs et qui assure également la transformation en beaufort sur place²⁹. C'est un travail considérable puisqu'il s'agit de créer une dynamique sociale et de monter une structure juridique, sans négliger les questions matérielles. Sous l'impulsion du conseiller, la municipalité consent à louer l'ancienne école pour accueillir la nouvelle coopérative dont les investissements sont limités à l'équipement. Le conseiller agricole se charge également de convaincre les exploitants locaux du bien-fondé de la démarche afin qu'ils adhèrent au groupement. Ce travail permet de relancer la fabrication de beaufort, ce qui assure une revalorisation conséquente du prix du lait. Pour le conseiller, ce regroupement est l'occasion de moderniser les techniques employées localement afin de stabiliser la production et d'en améliorer la qualité. Les exigences techniques sont cadrées en fonction du cahier des charges de l'UPB, qui a obtenu en 1968 une Appellation d'Origine Contrôlée pour son fromage. Dans cet exemple, le conseiller apparaît comme un agent indispensable dont l'action conduit les agriculteurs d'une région à opérer une conversion de leurs pratiques pour s'orienter vers la fabrication d'un produit typique. Son action est suffisamment exemplaire pour que la Chambre d'agriculture décide de consacrer sa session du printemps 1971 à la visite de la région et de ses nouvelles installations³⁰.

Cette réussite locale n'a pas automatiquement été transposable à d'autres régions du département. Expriment leur volonté de pouvoir continuer à produire leur fromage sous le nom de beaufort bien qu'ils ne soient pas dans l'aire de production prévue pour l'AOC, les responsables des coopératives fruitières du massif de la Chartreuse se heurtent au refus de l'UPB et du Comité National des Appellations d'Origine des Fromages³¹. Si la capacité des responsables agricoles à s'organiser (ou à être organisés) est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour autant : cet exemple vient rappeler que la typicité repose ici sur un acte juridique de délimitation qui est le produit d'un long travail de négociation que l'UPB n'a pas intérêt à remettre en cause au moment où elle est sur le point d'obtenir satisfaction. La différenciation des produits opère ainsi dans un double sens : en valorisant ceux qui correspondent aux critères de typicité et en dévalorisant ceux qui sont rejetés vers les productions banales, voire les contrefaçons.

En 1973, l'UPB engage un procès en ce sens, avec le soutien des organisations agricoles départementales, contre un industriel du département de l'Ain accusé de produire une copie du fromage de Beaufort vendue sous le nom de Valfort³². Dans son argumentaire, l'UPB ne se contente pas de rappeler les caractéristiques typiques de son fromage fabriqué en Savoie « depuis des temps immémoriaux », mais souligne aussi l'important travail d'organisation et de coordination qu'elle a elle-même réalisé, notamment en consacrant « plusieurs millions d'anciens francs à la propagande pour ce produit ». Ce double registre du discours rappelle au passage que les producteurs n'ont pas attendu les chercheurs pour être éclairés sur la nature « construite » de la typicité de leur produit. En faisant de son action un des critères de typicité du beaufort, l'UPB s'auto-légitime et renforce son propre poids dans la lutte pour la définition de ces critères.

Mais les producteurs ne sont pas toujours aussi bien structurés et le rôle du conseiller agricole est alors d'autant plus décisif. L'exemple de la Tome des Bauges est assez éclairant à ce titre. Jusqu'au début des années 1970, les Bauges forment une région agricole marquée par la prédominance de la production laitière, transformée en tomme et en emmental. Les

²⁹ Entretien avec le conseiller alors chargé du secteur, Daniel Roux, réalisé par l'auteur le 19 mai 2010. Ce dernier continue de suivre de près les activités de la Coopérative.

³⁰ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 28 mai 1971.

³¹ ACA 73, lettre des Présidents de coopératives fruitières de Chartreuse au Directeur de la Chambre d'agriculture, 14 février 1968.

³² ACA 73, Services généraux/AOC Beaufort, affaire Union des Producteurs de Beaufort contre Emile Dominici - rapport de l'UPB, 2 janvier 1973.

producteurs de lait sont organisés en petites fruitières, progressivement rachetées par des industriels du lait à partir des années 1950. Marquée par une forte émigration et un vieillissement rapide de la population, cette zone subit la crise qui frappe alors l'agriculture de montagne³³ (Guérin, 1974). Et si les éleveurs des Bauges ont bénéficié d'un soutien particulier de la Chambre d'agriculture pendant les années 1950 à travers le programme de zone-témoin évoqué plus haut, ces efforts n'empêchent pas la concentration des exploitations. Mais à partir du milieu des années 1970, une nouvelle orientation est prise avec le travail pour obtenir la labellisation de la tomme des Bauges. A l'origine de ce tournant, on retrouve le conseiller agricole du secteur, qui était déjà l'agent technique de la zone-témoin. Sur le plan économique, la production laitière des éleveurs des Bauges est fortement concurrencée par les exploitants de plaine, la tomme des Bauges ne répondant à aucun cahier des charges spécifiques. Les industriels fromagers se trouvent ainsi en position de force pour baisser le prix du lait. Une course s'engage alors entre les producteurs et les industriels pour définir les caractéristiques *typiques* de ce produit. Devant la désorganisation des éleveurs montagnards et leur faible capacité de réaction, le conseiller agricole prend alors l'initiative de déposer lui-même, à son nom, un brevet à l'Institut National de la Propriété Industrielle³⁴. Il fixe ainsi les caractères de la Tome des Bauges (nom déposé avec un seul « m » pour garantir son originalité) ce qui permet de valoriser la production laitière du massif et d'exclure le lait d'une provenance extérieure. Une Société Collective d'Intérêt Agricole (SICA) est créée *a posteriori* pour prendre en charge la Tome des Bauges. Les éleveurs s'organisent ensuite afin de répondre à ce nouveau cahier des charges, la labellisation du produit leur assurant un débouché économique viable. Ce coup d'éclat du conseiller agricole, soutenu par sa hiérarchie, montre à nouveau que les services techniques de la Chambre d'agriculture ont joué un rôle moteur dans la délimitation des critères de typicité des produits alimentaires savoyards.

Dans ce cadre, la recherche de la typicité se construit comme une recherche de différenciation, mais sans remise en cause du projet de modernisation agricole visant l'amélioration de la productivité. Il ne s'agit pas de repli sur la tradition mais plutôt de l'affirmation d'un droit à travailler, qui tiendrait compte des spécificités de chaque région. En facilitant la réorganisation des structures économiques agricoles, les conseillers agricoles visent à réintroduire du particularisme dans la logique de standardisation qu'ils mettent en œuvre, mais sans pour autant qu'elles constituent un refuge³⁵. Au contraire, ces structures sont envisagées comme autant de points d'appui nécessaire à leur travail de transformation des anciennes pratiques agricoles. Elles permettent une forme de protectionnisme conditionnel, en évitant aux agriculteurs fragiles d'être écrasés par la concurrence économique, tout en limitant cette aide à la fraction la plus dynamique d'entre eux, à même de s'engager dans des projets de développement.

3. Promouvoir : à la recherche d'une valorisation des produits typiques

Si les opérations de réorganisation et de délimitation sont à vocation protectrices, la typicité a également été l'objet de mesures plus offensives qu'on peut regrouper sous le terme générique de promotion. Ce processus s'inscrit dans un double contexte : d'un côté, la crise

³³ Guérin, J.-P., « Population et économie dans une moyenne montagne : L'exemple des Bauges » in *Revue de géographie alpine*, 62, 1, 1974, p. 75-92.

³⁴ Entretien (n° 2) avec le conseiller en charge du secteur, réalisé par l'auteur le 13 août 2009.

³⁵ Il y aurait certainement un parallèle à faire avec la pensée agrarienne, visant la préservation de l'unité du monde agricole sans pour autant le figer dans un passé mythifié. Voir Cornu, P., Mayaud, J.-L., (dir.), *Au nom de la terre : agrarisme et agrariens, en France et en Europe, du 19e siècle à nos jours : actes du 23e colloque de l'Association des ruralistes français*, Lyon, 1999, Paris, La Boutique de l'histoire, 2007, 462 p.

toujours plus importante de l'agriculture et du monde rural, en montagne en particulier, et de l'autre, le développement spectaculaire du tourisme qui bouleverse l'économie générale du département de la Savoie. Au tournant des années 1960-1970, la dépopulation des régions montagneuses devient une source d'inquiétude majeure puisqu'elle remet en cause l'ensemble des activités sociales. Simultanément, et souvent sur les mêmes territoires, les aménagements touristiques se multiplient, avec la naissance ou la croissance des grandes stations de sports d'hiver, ou, dans un autre registre, la création du Parc National de la Vanoise³⁶. Le tourisme de masse introduit de nouvelles activités économiques, ce qui accroît la pression sur les terres agricoles. Dans ce contexte, les mesures de sélection et d'organisation décrites ci-dessus ont des effets réels mais leur efficacité reste faible pour les agriculteurs des régions les plus en difficulté. Pour faire face à cette transformation relativement brutale du monde rural montagnard, les responsables agricoles départementaux plaident en faveur d'une politique de soutien à l'agriculture de ces territoires³⁷. Cette inflexion prend en parti appui sur la logique de préservation introduite par le Parc National de la Vanoise³⁸. Avant le vote de la "loi montagne" de 1984, les syndicats obtiennent une première reconnaissance avec le versement de l'Indemnité Spéciale Montagne à partir de 1974³⁹. En parallèle, les Services de la Chambre multiplient les actions de valorisation, en favorisant les initiatives locales et en intervenant à l'échelle du département.

Les conseillers agricoles font preuve à cette occasion d'un esprit d'initiative peu commun. Certains signes montrent pourtant qu'ils traversent une crise identitaire importante dès la fin des années 1960, qui transparaît dans certains comptes-rendus d'activités annuels.

Leur rôle est souvent difficile, ingrat. Le pourcentage des agriculteurs qu'ils contactent est relativement faible et ils ont tendance à s'attacher plus spécialement à ceux qui répondent à la vulgarisation. Ils connaissent les reproches qui ont été formulés par des agriculteurs passifs ou qui ne croient plus à l'avenir de la profession, mais ils poursuivent avec la même foi leur action pour que progresse l'agriculture de leur secteur.⁴⁰

Cette profession de foi n'empêche pas une certaine désillusion quand aux ambitions initiales de la vulgarisation. Les conseillers sont pris dans une alternative impossible produite de l'ambivalence de la modernisation agricole :

Faut-il toucher la masse quitte à avoir l'impression d'être peu efficace et de travailler souvent avec des gens déjà condamnés ou se réserver sur l'élite, mais à condition alors qu'il ne leur soit pas reproché dans le même temps d'avoir eux-mêmes condamné les agriculteurs qui sont encore des contribuables. Il reste encore la solution intermédiaire, c'est-à-dire la demi-mesure constituant le plus souvent la conséquence d'une absence de décision que d'un choix délibéré. [...] Les conseillers croient à leur travail. Ils demandent des choix clairs, des directives précises, des critiques fondées et franches, des conseils éclairés.⁴¹

Ils subissent de fait une double injonction contradictoire : sélectionner les agriculteurs les plus performants d'un côté, et préserver les activités agricoles (de montagne en particulier) de

³⁶ Guérin, J.-P., *L'aménagement de la montagne en France : politiques, discours et productions d'espaces dans les Alpes du Nord*, Gap, Ophrys, 1984, 467 p.

³⁷ Gerbaux, F., *La Genèse de la politique de la montagne : le cas des mesures de politique agricole, 1945-1973*, Thèse de 3e cycle de sciences politiques, Université Grenoble 2, 1983, 2 vol., 417 f°.

³⁸ Mauz, I., « Comment est née la conception française des parcs nationaux ? » in *Revue de géographie alpine*, 90, 2. 2002, p. 33-44.

³⁹ ACA 73, Procès-verbal de la session extraordinaire du 7 février 1975.

⁴⁰ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 25 novembre 1968, rapport de François Maniglier.

⁴¹ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 4 décembre 1967, rapport du directeur Gilbert Delaunay.

l'autre. Placés dans cette situation de *double bind*, certains conseillers agricoles se retrouvent dans des situations difficiles qui peuvent rapidement devenir conflictuelles. D'autres réinvestissent alors leur temps de travail et leur enthousiasme dans des initiatives locales de valorisation des produits typiques dont la nature ambivalente leur permet de concilier les deux impératifs (moderniser/préserver) qui pèsent sur leur profession comme un véritable *fatum*.

En Haute-Maurienne, le conseiller agricole du secteur encourage par exemple une opération pionnière de vente directe par le biais d'une Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA). Il bénéficie du soutien sans faille du responsable du Groupement de vulgarisation local, Arthur Couvert, qui est aussi responsable des questions concernant la montagne à la Chambre d'agriculture. Créée en janvier 1972, la SICA de Haute-Maurienne a pour objectifs la restructuration des terrains agricoles, la construction ou la rénovation des bâtiments d'élevage, la réalisation d'aménagement en alpages et la commercialisation des produits. Pendant l'été 1973, deux points de vente sont mis en place afin de vendre « pour le compte des adhérents intéressés, les produits de leur fabrication (beaufort, tomme, lait, miel, fromage de chèvre) »⁴². Des vendeurs sont embauchés et les frais engagés sont répartis en fonction du chiffre d'affaire réalisé pour chaque produit. En parallèle, la SICA édite également un dépliant à destination des touristes afin de signaler les adhérents qui vendent leurs produits à domicile. Aujourd'hui, le récit du conseiller insiste sur la dimension expérimentale de cette action :

C'était assez folklo, les premiers points de vente, à Aussois, là-haut dans un garage. Mais bon... [...] C'était pas très ambitieux, et puis pas équipé bien sûr. Et après, tout ce mouvement ça s'est fait en même temps que le tourisme. On débarquerait avec des trucs comme ça maintenant, on se ferait flinguer [rires]. Des magasins comme ça, dans le garage, ça ne marcherait pas. Alors qu'à l'époque, le tourisme se développait, y avait moins de monde, y avait beaucoup moins de lits. Ça s'acceptait encore ce genre de prestations, j'allais dire un peu..., un peu légères [rires]. Maintenant ça passerait plus. Mais ça a peut-être permis de donner l'idée.⁴³

En soulignant le changement progressif des comportements touristiques, le récit rappelle à la fois que la demande des consommateurs pour les produits typiques suit sa propre histoire, avec l'élévation des exigences en matière de qualité de service, mais qu'elle est aussi le fruit des efforts de producteurs conseillés en ce sens. En Haute-Maurienne, la vente directe franchit ensuite une nouvelle étape au début des années 1980, avec la reprise en main des activités commerciales de la SICA par les différentes coopératives qui créent leurs magasins. Dans cet exemple, le conseiller initie un travail visant le maintien de l'agriculture de montagne tout en obligeant ceux qui le suivent à s'adapter aux exigences de la modernisation : prise en compte des critères de qualité propres aux touristes (urbains)⁴⁴, intensification relative de la production, réorganisation des structures professionnelles locales. En comparaison des filières agricoles industrialisées, la typicité agit comme un modérateur en justifiant, au moins dans un premier temps, des normes moins strictes que dans les filières industrialisées, en matière de production comme de commercialisation. Là encore, la Haute-Maurienne n'est qu'un exemple parmi d'autres puisque des réalisations similaires existent dans d'autres régions du département : chalets temporaires de vente de beaufort au Col de la Madeleine dès 1967,

⁴² Archives privées, document retraçant l'évolution de l'agriculture en Haute-Maurienne établi par le conseiller agricole Jean Longueville, s.d.

⁴³ Entretien (n° 11) avec le conseiller agricole alors sur ce secteur réalisé par l'auteur le 14 juin 2010, [35'30-36'30].

⁴⁴ Facilité d'identification, régularité des productions, durée de conservation sont autant de paramètres à prendre en compte dans le cas de la vente directe d'un produit destiné à une consommation ultérieure.

magasin de vente dans les Bauges proposant des produits agricoles et des produits artisanaux à partir de 1973⁴⁵.

Au niveau départemental, ces initiatives suscitent l'enthousiasme des responsables agricoles et en particulier du Président de la Chambre d'agriculture, Lucien Biset⁴⁶. Dès 1961, ce dernier projetait la création d'un Comité de propagande en faveur des produits agricoles de Savoie, en lien avec la Chambre d'agriculture de Haute Savoie et l'Association française pour l'amélioration de la Qualité⁴⁷. Cette première tentative n'aboutit pas. Un Comité régional de propagande « Savoie-Dauphiné » des produits agricoles et alimentaires est ensuite créé en 1965, et s'élargit deux ans plus tard à l'ensemble de la région Rhône-Alpes. Il prend notamment en charge l'organisation d'un pavillon d'exposition au Salon de l'Agriculture de Paris. Ses objectifs sont de « faire connaître la production, de promouvoir la recherche et l'accroissement des débouchés, d'améliorer la qualité et la présentation commerciale des produits en créant les conditions favorables au dépôt et au fonctionnement de marques syndicales et de labels de qualité, et d'assurer une meilleure liaison avec les organisations touristiques »⁴⁸. Malgré ses ambitions affichées, les moyens affectés à ce comité sont modestes, les intérêts des différents départements étant parfois divergents. Dans cet ensemble régional, la Savoie risque de perdre son pouvoir d'attraction touristique spécifique.

En 1974, la Chambre d'agriculture crée son propre service de Promotion et recrute un conseiller agricole pour mener à bien ce travail. Unique en son genre, ce service correspond à la vision « interventionniste » des responsables agricoles du département.⁴⁹ Le nouveau conseiller doit soutenir les activités déjà existantes. Il participe à la création et au fonctionnement des points de vente temporaires. La Chambre d'agriculture prend en charge son salaire mais il est convenu que le fonctionnement du service doit être autofinancé. Les bénéfices réalisés sur les ventes servent donc à financer différentes actions de promotion. Le conseiller multiplie ainsi les salons professionnels, agricoles et touristiques, sur le plan national et international. Le Service Promotion, rebaptisé Agripromo, crée aussi de nouvelles formes d'interventions, plus originales. Le conseiller est responsable d'un camion promotionnel, véritable vitrine commerciale des productions savoyardes, qui sillonne les endroits les plus touristiques du département⁵⁰. Présent dans les stations de sports d'hiver, il suit également différents événements sportifs à l'occasion desquels des buffets sont proposés : caravane du Tour de France et du Critérium du Dauphiné Libéré, courses hippiques, Jeux Olympiques d'Albertville en 1992, etc.⁵¹. Cette activité événementielle permet de renforcer l'image de marque des produits typiquement savoyards auprès du public. C'est aussi l'occasion de tisser des liens avec les journalistes présents, qui ne manquent pas en retour d'assurer la promotion des produits par le biais de leurs articles et reportages.

⁴⁵ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 26 novembre 1975. Sur le plan de l'artisanat rural, une conseillère employée par la Chambre a mené un travail d'organisation des producteurs et de promotion collective tout à fait comparable à celui réalisé par les conseillers pour les produits agricoles.

⁴⁶ Président de la Chambre pendant près de deux décennies, dirigeant agricole reconnu sur le plan national, voire international, ce dernier joue un rôle primordial dans les orientations prises par la Chambre d'agriculture.

⁴⁷ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 18 et 19 mai 1961.

⁴⁸ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 19 mai 1967.

⁴⁹ On peut citer en exemple les propos de Maxime Viallet, le charismatique Président de l'UPB : « D'abord par ses chalets situés sur les lieux de passage des touristes, maintenant par l'action de propagande vigoureuse menée par un de ses agents, la profession agricole cherche à faire connaître ses produits. » ACA 73, Procès-verbal de la session extraordinaire du 7 février 1975.

⁵⁰ C'est un fourgon grand volume, aménagé en magasin avec vitrine amovible réfrigérée, sonorisation et possibilité de faire de dégustation à l'intérieur. ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 26 novembre 1975.

⁵¹ Entretien avec le conseiller d'Agripromo, Roger Berthier, réalisé par l'auteur le 08 août 2010.

Le service traite principalement avec les producteurs déjà organisés : coopératives fromagères, syndicat des éleveurs de chèvre, Fédération Départementale des Producteurs de Fruits, Rucher des Allobroges, Groupement des artisans créateurs⁵². Il joue un rôle actif dans la perception de la typicité des produits puisque d'une part, il sélectionne ceux qui « méritent » d'être présentés et défendus, et d'autre part, il permet de recueillir les réactions des consommateurs et de les renvoyer aux producteurs, à charge pour ces derniers de corriger les caractéristiques de leur produit. De plus, il réalise des études commerciales et des supports publicitaires, et il entretient des relations privilégiées avec les distributeurs dans les villes de la région Rhône-Alpes. Sans réel équivalent dans les autres départements, le conseiller d'Agripromo peut se heurter à des difficultés d'ordre administratif ou relationnel, mais il bénéficie du soutien des responsables agricoles savoyards.

Le responsable d'un tel service est-il encore considéré comme un conseiller agricole ? Il en a la formation, le statut contractuel, et son rôle auprès des producteurs en fait certainement plus qu'un simple agent commercial. Cas limite, il travaille à la manière d'un conseiller spécialisé. Et les principes de son action ne diffèrent pas de ceux des conseillers de secteur qui ont mis en œuvre des opérations de promotion de manière plus expérimentale. Là où la délimitation de productions typiques apparaissait comme une protection contre la logique de sélection propre à la modernisation, la promotion renforce la légitimité de cette mise en retrait, faisant dès lors apparaître la typicité comme un possible modèle de développement.

4. Généraliser : vers une politique agricole typiquement savoyarde ?

Comment faire en sorte que l'ensemble des agriculteurs du département de la Savoie bénéficie des avantages de la typicité reconnue pour certaines productions localisées ? Tous les produits savoyards de longue date peuvent-ils être considérés comme typiques et valorisés en tant que tels ? C'est à ces questions que se sont affrontés les responsables et les salariés de la Chambre d'agriculture.

Jusqu'aux années 1970, la production laitière du département est largement tournée vers la fabrication d'emmental. Ce fromage ne bénéficie d'aucune protection et son aire de production n'est pas délimitée. A la fin des années 1960, les producteurs de lait de l'Ouest de la France sont parvenus à créer de grandes unités de production, véritables « usines fromagères »⁵³. Tirant parti de leurs avantages structurels (climat, concentration des moyens techniques, humains et financiers), ils imposent une sévère concurrence aux régions traditionnellement productrices d'Emmental (l'Est Central). Cette situation nouvelle est particulièrement mal ressentie dans le département de la Haute-Savoie, où les syndicats agricoles organisent des manifestations spectaculaires et envahissent la cour de la Préfecture, en décembre 1971 et à nouveau en décembre 1972, juste avant le moment de la vente annuelle du lait dans le système des fruitières⁵⁴. En Savoie, cette crise a été anticipée sans pour autant que des solutions réellement efficaces soient apportées. En 1968, le Président de la Chambre d'agriculture avait présenté un rapport sur les problèmes de développement et d'aménagement rural dans lequel il recommandait notamment la concentration des fruitières en une seule fromagerie et l'abandon de la fabrication d'emmental au profit d'une fabrication soignée de

⁵² Une convention particulière avec l'UPB prévoit ainsi la réalisation de soixante mille dépliant, vingt panneaux routiers, l'installation et la surveillance de deux chalets de vente. ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 26 novembre 1975.

⁵³ Demolis, M.-T., « L'Emmental haut-savoyard », in *Revue de géographie alpine*, 62, 3, 1974, p. 327-344.

⁵⁴ Demolis, M.-T., « L'Emmental... », p. 344. Sur les fruitières, voir Guérin, J.-P., « Les fruitières savoyardes (Savoie et Haute-Savoie) », in *Revue de géographie alpine*, 1972, 60, 3, p. 453-466.

tomme⁵⁵. Mais cet avertissement n'est pas suivi de conséquence immédiate : en 1974, le conseiller agricole du secteur déplore toujours l'absence d'orientation claire de la part des agriculteurs⁵⁶.

La crise de 1972 a néanmoins des conséquences directes. Dans la Vallée du Guiers, par exemple, les producteurs de lait se sont détournés de la fabrication traditionnelle de l'emmental pour s'orienter vers des systèmes plus intensifs, utilisant la technique de l'ensilage, tournés vers le lait de consommation ordinaire⁵⁷. Elle a aussi accéléré la réflexion des organisations agricoles des deux départements savoyards pour mettre en place une marque collective permettant de valoriser les productions telles que l'emmental. En 1958, la Chambre de Savoie avait délibéré afin de demander une appellation d'origine pour l'emmental de Savoie. Ce projet n'avait pas abouti, et avait été abandonné faute d'organisation et de responsables capables de le porter. Près de quinze ans plus tard, les ambitions sont devenues plus modestes et plus générales : il s'agit d'obtenir une marque collective pour l'ensemble des produits de qualité des deux départements (fromages, fruits, vins, produits artisanaux, gîtes ruraux, etc.)⁵⁸. La marque collective déborde le cadre strictement agricole et s'appuie sur les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres des Métiers et les Chambres d'Agriculture des deux départements « pour, comme en Bretagne, mettre en valeur les productions agricoles, artisanales, commerciales et industrielles authentiques et de qualité de notre Province, en assurant leur authentification et leur caractérisation »⁵⁹. Reconnue officiellement en 1976, la Marque collective Savoie ouvre la possibilité d'une certification des produits au travers du Label Régional Savoie⁶⁰. Elle constitue pour les Services de la Chambre, un instrument juridique permettant de mener des actions défensives (on compte une dizaine de procès pour fabrication frauduleuse de Tomme de Savoie en quelques années), puis de coordonner des opérations promotionnelles⁶¹. Marquant l'importance des Services des Chambres d'agriculture dans ce projet, l'ancien conseiller du Service d'Utilité Agricole à Compétence Interdépartementale (SUACI) « Montagne » est nommé Directeur de l'association Marque collective Savoie en 1981.

On assiste finalement à la construction progressive d'une équivalence entre qualité et typicité des produits agricoles. En 1980, la Chambre d'agriculture lance un travail de consultation des différents groupements de producteurs, qui aboutit à la rédaction par le Directeur de la Chambre du rapport « les conditions d'une politique de production agricole de qualité en Savoie – atouts et handicaps »⁶². Il s'agit d'un plaidoyer pour une politique volontariste en faveur des produits de qualité, définis comme des produits ayant leurs propres caractéristiques, typiques, en opposition aux productions banalisées. Ce rapport vient consacrer plus de dix années d'essais en faveur de la reconnaissance de l'agriculture de montagne. Il rappelle qu'en 1972, une étude pionnière menée conjointement par la Chambre d'agriculture de la Savoie et l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) recommandait déjà de persévérer dans la voie d'une politique de qualité plutôt que de rechercher à convertir l'agriculture de montagne à la productivité sur le modèle de l'Ouest de la France. Les réalisations locales et départementales qui se sont développées depuis légitiment la voie d'une « agriculture appuyée sur des productions de qualité, tournant le dos

⁵⁵ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 25 novembre 1968.

⁵⁶ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 29 novembre 1974.

⁵⁷ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 9 mai 1980.

⁵⁸ Demolis, M.-T., « L'Emmental... », p. 344.

⁵⁹ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 4 juin 1973, propos du Directeur Gilbert Delaunay.

⁶⁰ Le décret paraît au Journal Officiel le 30 octobre 1976.

⁶¹ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 23 novembre 1980.

⁶² ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 9 mai 1980.

au productivisme »⁶³. Définir la politique agricole départementale impose désormais de tenir compte des conditions naturelles, des structures sociales, du tourisme, ou encore de l'image de marque.

Pour les conseillers agricoles, et leur Directeur en premier lieu, cette nouvelle donne doit permettre de dépasser les récentes divisions politiques du monde agricole. En 1977, l'émergence du Syndicat Démocratique des Paysans de Savoie, suivant la ligne des mouvements de Paysans-Travailleurs, met à mal le quasi-monopole de la FDSEA sur la représentation syndicale du monde agricole⁶⁴. Bien que la Chambre d'agriculture entretienne des liens consubstantiels avec la FDSEA (le Directeur des Services techniques de la Chambre est également le Directeur de la FDSEA), elle se doit néanmoins d'incarner l'unité de la Profession et de prendre en compte les voix minoritaires. Lors de la consultation lancée auprès des syndicats en 1983 dans la perspective de redéfinir la politique agricole départementale, le rapport du Directeur des Services rejette ainsi la distinction des Paysans-travailleurs entre une agriculture productiviste, exportatrice, polluante et une agriculture économe, autonome, non polluante et solidaire, arguant du fait que les conseillers sont incapables d'établir une telle distinction sur le terrain. Mais il souligne en revanche que la poursuite d'une politique de produits de qualité apparaît comme un des rares points de convergence entre les deux camps⁶⁵.

Parallèlement, un autre conflit divise les agriculteurs de l'Avant-pays savoyard sur les objectifs en matière d'intensification, cristallisé autour de l'ensilage. Les plus gros exploitants sont tentés de parier sur un lait banalisé, soutenu par les mesures de la CEE et vendu aux industriels⁶⁶. Pour le Directeur de la Chambre, il ne s'agit pas seulement de querelles techniques sur les systèmes fourragers ou les races mais bien sur la qualité ou la banalisation des produits, qui concerne l'essentiel de l'économie agricole du département. Là encore, le Directeur de la Chambre met en garde :

S'il n'est jamais utile d'avoir raison trop tôt – ceux qui avaient prévu de longue date l'évolution présente le savent bien – il est maintenant très urgent de prendre conscience que si dans les quelques années qui viennent, producteurs, organisations professionnelles et Pouvoirs publics n'ont pas uni leurs efforts et tous les moyens disponibles pour que cette politique porte ces fruits, les aspirations individuelles, mais légitimes, des producteurs à intensifier leur production et à réduire leurs contraintes, auront submergé les dernières résistances.⁶⁷

Il privilégie l'action collective aux intérêts individuels et il encourage les conseillers en ce sens. Mais ce volontarisme en matière de productions de qualité pose davantage de problèmes dans les endroits où il est difficile de définir une production typique, et là où les productions banalisées offrent des avantages immédiats aux agriculteurs les plus en pointe.

Le tournant des années 1980 marque une sorte de montée en généralité à partir des expérimentations des deux décennies antérieures. En liant fortement qualité et typicité, le travail des conseillers agricoles a rendu possible la voie médiane synthétisée par le Directeur de la Chambre. D'un côté, elle écarte les revendications de redéfinition radicale de la qualité des produits qui se structurent par exemple avec la naissance de l'Association pour le

⁶³ Archives privées, Delaunay G., *50 ans d'agriculture en Savoie (1930-1980). La révolution silencieuse, Conférence devant la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, 7 janvier 1999, p. 25.

⁶⁴ Gandet, M.-C., Reverdy, J., *Les nouveaux paysans*, Montmélian, La fontaine de Siloë, 1999, p. 50-73.

⁶⁵ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 15 octobre 1983.

⁶⁶ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 25 mai 1981.

⁶⁷ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 15 octobre 1983.

Développement de l'Agriculture Biologique (ADAB)⁶⁸. De l'autre, elle repousse les projets des agriculteurs les plus performants qui souhaitent épouser une logique de qualité industrielle. En jouant un rôle actif pour conserver l'unité de la Profession, les conseillers agricoles montrent qu'ils sont plus que des auxiliaires ou des techniciens, et qu'ils sont partie prenante des grandes orientations du département. De cette manière, ils entendent participer directement au sens donné à leur activité.

Il faut donc savoir ce que l'on veut que les techniciens fassent, mais ils ne peuvent être au four et au moulin, assister les agriculteurs en difficulté et apporter un appui technique aux agriculteurs de pointe, tout en assurant la diffusion de masse ; ils ne peuvent accepter et ils n'acceptent pas, alors qu'on les avait autrefois ignorés, qu'on les considère maintenant comme responsables du fait que les agriculteurs, surtout en montagne, n'arrivent pas à compenser l'augmentation considérable des charges et la stagnation des prix de vente des produits. Il est évident que c'est bien volontiers qu'ils consacraient à nouveau tout leur temps à promouvoir le progrès technique, et qu'ils laisseraient à d'autres, et notamment à leurs censeurs, le soin de s'occuper des agriculteurs en difficulté !⁶⁹

Les conseillers agricoles ne veulent pas être tenus pour responsables des difficultés nées du bouleversement récent du monde agricole, et refusent les critiques des plus modernistes qui leur reprochent de passer trop de temps avec les exploitants les plus fragiles. D'où l'importance donnée à la seule orientation qui permette d'écarter les « censeurs » sans être rejetés du côté des contestataires : la valorisation des produits de qualité typiquement savoyardes. En résumé, la construction d'un modèle de développement privilégiant la typicité doit permettre de généraliser l'expérience des conseillers qui ont réussi à échapper au choix entre les deux impératifs de leur métier, la modernisation de l'agriculture et le maintien des agriculteurs.

Conclusion :

En rompant avec l'approche « culturaliste » de la typicité des produits agricoles, il devient possible de mettre en lumière le travail des conseillers agricoles, engagés dans la lutte pour définir le sens même de cette construction, un sens qui soit conforme à celui qu'ils donnent à leur métier. Les conseillers agricoles se sont progressivement emparés de ce concept pour en faire un des principaux référentiels de leur action, refusant à la fois d'être réduits à la fonction de technicien, et d'être rendus responsables de la déstructuration du monde rural. Suivant l'histoire de leur inlassable activité, il est possible de distinguer quatre processus.

Au début des années 1950, la sélection des produits de qualité passe par une standardisation des pratiques des agriculteurs calquée sur le modèle industriel. La typicité n'est pas encore un enjeu important mais elle peut constituer un point d'entrée, les conseillers s'intéressant d'abord aux productions locales dominantes. A partir de la fin des années 1950, certaines filières tentent de s'organiser localement pour faire face à la concurrence accrue des régions plus productives. Les conseillers sont mis à contribution afin de délimiter des groupes d'agriculteurs et des territoires dans lesquels ils vont encourager le développement d'une production spécifique. Là où les responsables locaux ne parviennent pas à fédérer autour d'eux, ils prennent une importance considérable en outrepassant largement leurs attributions contractuelles. La typicité devient un enjeu économique important en incluant une partie des

⁶⁸ A noter au passage qu'une des premières revendications de l'ADAB est d'obtenir qu'un conseiller soit affecté au suivi de ses adhérents. La Chambre refuse arguant du faible nombre d'adhérents et encourage à faire une demande sur le plan régional.

⁶⁹ ACA 73, Procès-verbal de la session ordinaire du 19 novembre 1981, propos du Directeur Gilbert Delaunay.

agriculteurs dans un régime de protection spécifique, bénéficiant des ressources de la Chambre d'agriculture. Un troisième processus débute alors et se développe essentiellement à partir de la fin des années 1960 pour valoriser ces produits typiques. Sur la demande des dirigeants agricoles les plus dynamiques du département, les conseillers agricoles entreprennent des actions de promotion, parfois novatrices, en vue de modifier les circuits commerciaux (vente directe, influence sur les distributeurs). Ils inventent, au niveau local et départemental, un compromis entre la logique de la sélection et celle de la protection.

La Chambre d'agriculture, et son Directeur en particulier, tente de synthétiser ces expérimentations, pour en tirer le principe d'une nouvelle politique agricole départementale, clairement orientée vers le soutien aux productions de qualité. Dans un contexte commercial de plus en plus concurrentiel, les produits typiques bénéficient d'une relative protection économique. Ce protectionnisme reste politiquement acceptable au niveau des organisations professionnelles agricoles, du moment qu'il ne s'oppose pas frontalement aux orientations dominantes de la modernisation agricole, se posant comme une solution locale plus qu'un modèle alternatif. Face aux divisions syndicales qui se cristallisent au cours des années 1970, la défense et la promotion de la typicité des produits savoyards fait l'objet d'un relatif consensus. Et hors du monde agricole, cette orientation bénéficie de la nouvelle perception de la montagne comme espace préservé. Et si les agriculteurs de montagne font valoir leur fonction de gardiens de l'environnement, indispensables pour la prévention des risques naturels et la conservation d'un patrimoine à forte valeur touristique, la valorisation des produits typiques leur permet en outre de ne pas être réduits à cette seule fonction de « jardiniers de la nature » et de continuer à axer leurs revendications sur les questions de production.

Sommés de choisir entre sélection et maintien, entre transformation et préservation, les conseillers agricoles ont construit le lien entre qualité et typicité comme une possibilité d'échapper aux contradictions de leur métier. Par ce moyen, certains d'entre eux ont pu continuer à vivre leur métier comme une vocation. Ils ont marqué de leur empreinte l'agriculture savoyarde et créé un style de conseil agricole qui a été repris, peut-être jusqu'aujourd'hui, à travers l'action d'organismes comme les Parcs Naturels Régionaux. Pourtant, il semble que leur rôle est rarement mis en valeur dans les récits décrivant la construction des produits typiques. Les conseillers agricoles et la politique de la Chambre d'agriculture restent dans l'ombre de l'histoire des initiatives locales. Sur un plan parallèle, un chercheur étudiant la collaboration de l'INRA avec l'Union des Producteurs de Beaufort remarquait que l'action décisive des scientifiques était le plus souvent passée sous silence⁷⁰. En effet, l'image d'un produit typique s'accommode mal du fait qu'il bénéficie d'innovations technologiques importantes, alors même que ces dernières ont pu être l'occasion d'un renouveau de la production, à l'exemple des machines à traire adaptées aux alpages. De la même manière, la présence des conseillers agricoles rappellent la technicité des opérations nécessaires au succès d'un produit typique. Mais plus encore, leur rôle moteur dans la relance de nombreuses productions fait voler en éclat l'idée des initiatives locales spontanées. Au-delà de leur expertise technique, leur travail sur le plan juridique (labellisation des produits), relationnel (organisation des producteurs en groupements), commercial (promotion et vente), rappelle que la construction des produits agricoles typiquement savoyards a fait l'objet d'une véritable politique départementale qui ne se comprend que relativement aux autres politiques menées au même moment⁷¹. Contre la vision enchantée d'un patrimoine enfoui qui

⁷⁰ Mustar, P., « La relance du fromage de Beaufort...

⁷¹ La Savoie se démarque de la politique agricole nationale mais aussi d'un département voisin comme celui de l'Isère. Si les organisations agricoles iséroises ont rapidement mis en avant les difficultés de l'agriculture de montagne, elles n'ont en revanche pas immédiatement opéré ce tournant pour valoriser les produits typiques, privilégiant le regroupement des producteurs de lait en une très grande coopérative. (Voir

ressurgirait au cours des années 1970 sous la seule pression d'un contexte global (tourisme, préoccupation environnementale, ruralisation), cette histoire singulière fait ressurgir l'importance de l'activité des services techniques de la Chambre d'agriculture afin d'élaborer et de diffuser un modèle de développement basé sur la valorisation des produits de qualité typiquement savoyards.

Martin-Noel, J., « Une grande Coopérative laitière alpine : “Dauphilait” » in *Revue de géographie alpine*, 50, 4, 1962, p. 659-664.). Cette divergence a engendré des tensions entre les deux départements, notamment lorsque la coopérative dauphinoise cherchait à s'implanter en Savoie.